



6 février 2025

Tout le monde

Nom de la société : Nittetsu Mining Co., Ltd. Représentant : Président-directeur général Reichi Morikawa (numéro de code : 1515, Tokyo Stock Exchange Prime Market) Contact : Directeur de la division de planification d'entreprise Takeo Hosokawa
(TÉL 03-5962-9755)

Avis concernant les modifications apportées à la politique de retour aux actionnaires

Lors de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue aujourd'hui, la société a décidé de modifier sa future politique de rendement pour les actionnaires.

Nous tenons à vous informer comme suit.

1. À propos des changements

Avant le changement	<p>Les dividendes seront versés avec un objectif de taux de distribution de dividendes consolidé d'environ 40 %. Si le PBR à la fin de l'exercice est inférieur à 1, la limite minimale de dividende sera un DOE (1) sur la valeur de marché de 3 %, et si le PBR à la fin de l'exercice est égal ou supérieur à 1, la limite minimale de dividende sera un DOE (2) sur la valeur de marché de 3 %.</p> <p>*1. Valeur marchande DOE = Dividende annuel par action / Cours moyen annuel de l'action (moyenne simple des cours de clôture quotidiens)</p> <p>*2. DOE = Dividende annuel par action ÷ Actif net consolidé par action à la fin de l'exercice (participations ne donnant pas le contrôle) (hors participation)</p>
Après	<p>Les dividendes seront versés avec un ratio de distribution de dividendes consolidé cible d'environ 40 %, avec un dividende minimum de 170 yens par action, selon le montant le plus élevé.</p>

2. Raisons du changement

En ce qui concerne la politique de rémunération des actionnaires, annoncée en août 2023, elle a été évaluée dans une certaine mesure par le biais de dialogues tels que les entretiens IR et SR. Cependant, des avis ont été émis concernant l'effet du minimum de dividendes lors des fluctuations du cours des actions, en particulier pendant les périodes de baisse des cours des actions, et la difficulté d'en

comprendre les détails. Compte tenu de ces avis, le Conseil d'administration a discuté de la forme idéale de rendement pour les actionnaires et, en conséquence, a décidé de maintenir sa politique de versement de dividendes avec un ratio de distribution de dividendes consolidé cible d'environ 40 %, basé sur l'équilibre entre la stabilité financière et le retour des bénéfices aux actionnaires pendant la phase d'exécution des investissements de développement minier à l'étranger, conformément à la politique fondamentale de la Société de « fournir des dividendes stables à long terme tout en réalisant un équilibre optimal entre l'amélioration des capitaux propres et le rendement des actionnaires ». Sur cette base, et compte tenu de l'incertitude de l'environnement commercial entourant le Groupe, comme les fluctuations des prix du marché du cuivre et d'autres matières premières et des taux de change, nous avons décidé de fixer le montant minimum du dividende comme un montant fixe qui n'est pas affecté par la performance d'un seul exercice, afin de clarifier les dividendes stables à long terme

3. Les nouvelles règles entreront en

vigueur au cours de l'exercice 2024 (se terminant en mars 2025).

<Référence>

Prévisions de dividendes pour l'exercice se terminant en mars 2025

	Dividende annuel		
	Fin du deuxième trimestre	Fin du trimestre	total
Prévisions annoncées précédemment (Annoncé le 7 novembre 2024)		Yen 91,00	Yen 181,00
Prédiction cette fois		126,00	216,00
Résultats du trimestre en cours	Yen 90,00		
(Référence) Résultats de l'exercice précédent (Numéro de mars 2024)	84,00	85,00	169,00

* Pour plus de détails, veuillez vous référer à l'« Avis concernant la révision des prévisions de performance commerciale et des prévisions de dividendes définitifs » annoncé aujourd'hui.

Vérifiez s'il vous plaît.

au-dessus de